

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 juin 2023 s'est réuni en session ordinaire lundi 19 juin 2023 à 20 heures 00, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

Etaient présents : Michèle Courbrant, Laëtitia Delbos, Nicolas Guillemet, Hervé Lacour, Nathalie Lavergne, Jean-Marc Monfefoul, Régis Ongaro, Jérôme Peyrat, Sandra Roche, Marie Salles, Jacques Tuneu

Secrétaire de séance : Sandra Roche

M le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour, accordé par les membres du conseil :

- Réfection d'une partie de la Route du Bos au lieu-dit Labrot
- Aménagement du contrat de l'Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### **I - APPROBATION DU PROJET DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023**

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

### **II - ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Maire, expose au conseil municipal que le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances suite à des poursuites infructueuses, sur le budget principal de la commune, il est précisé que les admissions en non valeur s'élèvent à un montant de 4 700,10 € euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus,

### **III - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC «ECLAIRAGE PHOTOVOLTAÏQUE» LE COLOMBIER**

Vu la délibération prise en juin 2021 sollicitant le SDE 24 pour une étude d'installation d'éclairage photovoltaïque à l'entrée du camping La Butte sur la route des Résistants et à l'entrée de l'allée de l'auberge du Colombier. M Le Maire présente le dossier s'y rapportant. Le conseil municipal à l'unanimité, **valide** les lieux d'implantation à savoir un à l'entrée du camping La Butte sur la route des Résistants et un à gauche du début de l'allée de l'Auberge sur la route Guy Georgy. Et **accepte** le devis de 7 391.65€, dont 70% sont pris en charge par la commune, le reste par le SDE.

### **IV - CHEMIN SERVITUDE PASSAGE ACCES TERRAINS AD 104.105.106.**

Le conseil municipal décide de saisir le service urbanisme de la communauté de communes Sarlat Périgord Noir pour étudier la nature de cette servitude et les droits qui s'y rattachent.

### **V - POINT PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Il est en cours d'adoption et sera mis au vote lors du conseil communautaire du 03 juillet 2023.

Certaines communes de la communauté de communes manifestent des réticences.

Concernant notre commune, certains quartiers sont consolidés en zones constructibles (Les Bouygues, Saint Donat), des refus ont été observés sur le lieu-dit Gaillardou. Nous déplorons la perte de certains terrains constructibles. Quelques parcelles ont été classées en « emplacements réservés », la commune est prioritaire sur l'achat et l'aménagement de ces terrains.

### **VI - POINT PARKING**

Les recettes liées au stationnement sont en constante évolution depuis 4 ans, le résultat à la mi-juin est très satisfaisant, il est principalement dû à une recette du mois de mai particulièrement haute.

## **VII - POINT FOYER FERNAND VALETTE**

Nous avons rencontré une architecte de l'ATD pour exposer notre projet et demander la réalisation d'études pour le projet d'une nouvelle salle socio culturelle.

Deux options pourraient être envisagées. Réhabilitation de l'ensemble immobilier (foyer, cantine et ancienne école) pour créer un pôle; ou bien construction d'un nouveau bâtiment.

## **VIII - REFECTION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU BOS AU LIEU DIT LABROT**

Des devis sont en cours d'étude pour refaire l'infrastructure de ce chemin.

La réalisation des travaux devrait avoir lieu avant l'été.

## **IX - AMENAGEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE.**

Le maire propose que le contrat à temps partiel soit à nouveau aménagé en temps complet. Le maire et la première adjointe sont chargés par le conseil de cette mise en œuvre

## **X - QUESTIONS DIVERSES**

✓ Pour faire suite aux différents échanges concernant les futurs projets évoqués, le maire rappelle la charge d'emprunt de la commune pour 2023 : 173 589.60€ + 56 000€ assainissement ; ce qui représente une charge d'emprunt de 230 000€ par an jusqu'en 2027.

Les principaux crédits sont liés aux aménagements du bourg et la sécurisation de la falaise.

✓ La commune envisage de s'inscrire à la cession du prochain recensement, les 2 personnes coordinatrices nommées au niveau communal sont Jacques Tuneu et Sandra Roche.

✓ Des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite doivent être réalisés sur les bâtiments et les espaces communaux, de petits travaux vont être engagés rapidement.

✓ Dernièrement des travaux de vidage des filets ont été réalisés au bas de la falaise. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal pour consacrer une partie des fonds de la commune à la sécurité au niveau de la falaise. Etant donné l'ampleur et le coût des travaux de la sécurisation de la falaise, un appel d'offre va devoir être réalisé.

✓ Nicolas Guillemet indique que le SIVOS se réunit le 22 juin, des solutions sont à la réflexion pour faire face à la consommation d'électricité et annonce aux membres du conseil que la concrétisation du projet Cirque est en bonne voie.

✓ Suite à la demande de Nathalie Lavergne, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de concerts de la part du groupe Paris /Londres.

✓ Sandra Roche annonce que le groupe de jeunes Québécois, participants du 7<sup>ème</sup> échange, arrivent le mardi 27 juin, les membres du conseil sont invités à la soirée d'accueil ainsi qu'à celle de départ du dimanche 9 juillet.

✓ Le nouveau site Internet est en ligne, suite à des oublis des commerces vont être rajoutés, le nouveau logo va progressivement être utilisé pour les documents officiels de la commune.

✓ Le bureau du comité des fêtes va certainement subir des modifications, il se réunit prochainement pour réfléchir à une nouvelle organisation afin d'assurer les soirées pétanque et l'organisation de la fête votive.

La séance est levée à 22h30